



Reconnaissance Paternité.

Par Vince

Bonjour tout d'abord je tiens à remercier de votre disponibilité pour répondre à mon problème que voici :

Tout d'abord j'ai rencontré une femme de nationalité étrangère qui n'a pas de titre de séjour mais seulement une autorisation provisoire, en mars 2021 puis pour officialiser notre relation on m'a dit de me marier avec elle, j'étais un peu contre le mariage on m'a donc dit de faire un PACS "on l'a prétexté que c'est dans leur coutume pour une femme d'habiter avec son homme que ce soit officialisé" bref elle m'a aussi dit qu'elle avait beaucoup de difficultés pour avoir des enfants... Bref bcp de rapport sexuel non protégé et elle ne m'a jamais dit qu'elle n'avait pas de moyen de contraception, bref pendant ce temps les démarches pour ce PACS sont en cours, puis en début juillet elle tombe enceinte, et notre PACS s'officialise en juillet, donc on apprend qu'elle est enceinte, donc on va assumer car très croyante elle envisage pas l'avortement, est-ce de la première fois le papier de la sage femme elle me dit que on va aller faire la prénatalité de reconnaissance des enfants, pour moi rien d'anormal jusqu'à présent, puis en septembre elle décide de partir tout ça car elle dit que je suis méchant qu'elle a peur que je l'aime pas etc, alors que je me plierais en 4 pour elle en 4 mois par l'intermédiaire de 1500€ que j'ai donnés pour elle sur sa carte et en cadeau. Mais bon c'est un détail, donc elle décide de partir chez une de ses sœurs qui a la même nationalité, il faut comprendre que tout ces femmes qui sont de la même nationalité ce disent-elles. Donc elle décide de partir à environ 7h de route, toujours PACS bien entendu, je patiente envoie des messages pour demander quand elle compte revenir pour que je demande la dissolution du PACS (je voulais pas faire cela par courrier ni téléphone) puis vers fin janvier qui revient pour finir sa grossesse, donc nous profitons pour dissoudre le PACS, la grossesse est belle est bien là je la retrouve avec un ventre très rond, la naissance est prévue pour mars, à ce jour où j'écris ces lignes elle a accouché la veille. Donc ma question est la suivante je n'ai plus du tout confiance en elle, car elle m'a privé de la grossesse de mon enfant alors que je lui avais exprimé mon importance d'être présent tout au long de la grossesse, au jour d'aujourd'hui qu'elle a accouché elle me demande de faire la reconnaissance auprès de la mairie, moi j'ai juste peur que même si je reconnais l'enfant qu'elle décide à nouveau de partir du département, est-ce qu'elle réclame une pension alimentaire car tout ce qui compte c'est l'argent c'est ce qu'elle m'a dit au téléphone qu'elle n'avait rien tout seul sans argent... Moi je suis prêt à faire les démarches mais j'ai aussi envie de me protéger, j'ai déjà une première fille que j'ai tout les week-end je paye aussi une pension alimentaire déjà. Mon rôle de paternité je l'assume moi pour l'instant j'ai été privé de suivre cette grossesse donc le lien paternel n'est pas encore présent, je veux juste pas que si je vois cet enfant cela est évident que je vais m'attacher car c'est mon enfant est-ce que je veux pas que derrière elle décide de partir comme elle a déjà fait par le passé.